

IV – Le 29 germinal an III sont vendus par adjudication les biens de Cadouin ci-dessous (cf. Document XXQ 191 au presbytère de Cadouin).

A Martial Calvès, meunier à Calès,

Un pré sur le Bélingou (le plus éloigné du moulin) 10100 livres.

A Pierre Combe de Cussac,

Un pré sur le Bélingou (le plus près du moulin) 4900 livres.

A Froumental de Sainte-Croix,

Un moulin à Gavrillade avec terres et dépendances 36000 livres.

Un moulin à 2 meules et un pré 27500 livres

A Louis Carrier, cultivateur à Naujal,

Un pré provenant de l'ancienne cure (2,5 ha) 4800 livres.

Marcel BERTHIER

Les jours suivants, le voyage se poursuivait par voie d'eau sur l'Yonne puis sur la Seine. A Vincennes la relique fut exposée près de l'église Saint Antoine où la foule vint écouter les prédicateurs successifs.

L'entrée à Paris fut solennelle. Louis et son frère Robert, en chemise et pieds nus, vinrent à Notre-Dame où la relique fit une halte avant d'être placée dans la chapelle royale Saint Nicolas.

Plus tard, le roi se porta encore acquéreur de plusieurs autres reliques que les barons francs de Constantinople lui avaient proposées : morceaux de la vraie croix, éponge qui avait touché les lèvres du crucifié, fer de la lance du centurion Longin qui avait percé le cœur du Seigneur³. Signalons en passant que Constantinople fut le lieu d'où seraient provenues d'autres reliques, plus douteuses si possible comme, par exemple, le bras de saint Siméon vénéré à Ligeux.

On sait que Louis IX fit construire le joyau magnifique de la Sainte Chapelle de Paris pour y abriter tous ces objets, trésors sacrés à ses yeux et à ceux de ses contemporains. Il fonda même un chapitre de chanoines pour y chanter la *laus perennis*.

Nous n'avons pas à débattre sur l'authenticité de ces objets mais sur la dévotion du roi à la passion du Christ. Il s'était donné tant de peine pour tout ce qui touchait à cet événement ! Et il serait passé près de Cadouin sans y aller alors que tant d'autres grands personnages, princes ou prélats, firent ce voyage dont le seul but était cette abbaye cistercienne, écrin d'une relique plus prestigieuse que les autres, le suaire qui aurait enveloppé la tête du Seigneur défunt ?

*
**

De toute façon, une tradition bien assise en Périgord veut que, sur le trajet de l'une ou l'autre de ses deux croisades, le roi se serait arrêté à Pelvezy sur la commune actuelle de Saint Genès, au nord de Sarlat. Pelvezy était un repaire noble dans le domaine duquel se dressaient alors deux ormes. Le roi se serait-il assis à leur ombre en 1270 ? En tout cas, A. de Gourgues est très affirmatif à ce sujet. D'après lui, un document ancien était bien daté par le roi « *sub veteris ulmis Pelvezy* », c'est-à-dire sous les antiques ormes de Pelvezy. « Cette charte », écrit de Gourgues, « ou du moins un titre qui portait une mention analogue a été conservée longtemps dans les archives du château ; elle a été malheureusement égarée ».

Il existait à la même époque un conflit entre l'abbé bénédictin de Sarlat et les consuls de cette ville. Voilà qui devait intéresser un prince qui se voulait faiseur de paix. Les délégués des moines vinrent à Pelvezy afin d'exposer leurs raisons au roi et lui demander son arbitrage. Quant aux délégués des consuls sarladais, deux versions s'affrontent. Pour les uns, ils furent présents au plaid royal et y développèrent leurs propres raisons. Pour les autres, ils attendirent le passage du monarque à Limeuil. Le roi, en tout cas, aurait refusé de se rendre à Sarlat et les habitants lui en auraient gardé une rancune tenace comme nous le verrons plus loin.

Un autre conflit existait à la même époque entre deux frères, Adémar et Geoffroi de Coly, au sujet de leur héritage. Ils auraient mis à profit le passage du roi pour lui demander de trancher leur affaire. A genoux à ses pieds, ils auraient accepté sa décision et se seraient réconciliés. Ils auraient ensuite suivi la mesnie royale jusqu'à Cadouin où l'un d'entre eux – lequel ? – aurait pris l'habit cistercien tandis que l'autre serait entré dans l'ost de la croisade.

3. Op. cit., p. 146.

La tradition a fait son chemin pendant des siècles. Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, de 1642 à 1647, vint à Cadouin dès le six septembre 1642 et y demeura quelques jours. Il présida les ostensions du huit du même mois, fête de la Vierge. Le 10, il procéda à l'examen du suaire et des documents encore conservés. Il s'attarda, dit le procès-verbal de sa visite, sur les Lettres «du grand saint Louis, la gloire des Roys, lequel estant sur le point de s'embarquer pour la guerre sainte, vint jusqu'à Cadouin, avec ses princesses, pour rendre ses vœux à Jésus-Christ, et luy recommander sans doute cette sainte expédition, qu'il entreprenait pour son honneur par les mérites du sang précieux qui a empourpré ce sacré linceul».

Dans une chronique du chanoine Jean Tardé, vicaire général de Sarlat, il est fait aussi mention de la visite de saint Louis à Cadouin.

Le père Léonard Frizon (1628-1700), originaire de Brantôme, fut régent au collège de Périgueux avant de rejoindre celui de Bordeaux. Poète latin le plus réputé à son époque quoique bien oublié depuis, il ne pouvait manquer de célébrer le suaire auquel il avait peut-être fait lui-même un pèlerinage. Il le fit dans ses deux séries parallèles de ses Odes. Je me suis particulièrement penché sur une de celles qui font une allusion pompeuse au passage du roi et qu'il conclut en ces termes : «depuis le sanctuaire du suaire va, atteins le but de ton voyage, venge le saint Sépulchre !»⁴.

Il me faudrait encore étudier les Propres des diocèses anciens de Périgueux et de Sarlat puis de celui unifié de Périgueux et Sarlat pour y voir les allusions faites à saint Louis. Je me contenterai de signaler que la tradition était tellement ancrée en Périgord qu'il fut même question de dresser à Cadouin une statue de saint Louis pour faire sans doute pendant à celle de saint Bernard qui, selon toute vraisemblance, n'y est pas venu non plus ; mais ceci est une autre histoire⁵.

*
**

Jean Maubourguet a magistralement fait lire d'affirmations sans preuve écrite. Au sujet du fameux document de Pelvezy, il écrit : «Que contenait cette charte ? Nul ne le sait ! Qui l'a lue ? Personne ! Que devint-elle ? Tout le monde l'ignore !». Ce serait curieux, en effet, étant donné la personnalité de saint Louis et le trésor qu'eût été pour une famille et notre province la possession d'une telle charte, qu'elle n'ait pas été conservée de quelque façon ou, du moins, copiée et vidimée.

Jean Maubourguet s'est aussi demandé quel pouvait être l'auteur de cette histoire. Il exclut expressément le chanoine Jean Tardé. Ses chroniques précieuses pour le Sarladais nous sont parvenues par deux manuscrits seulement. Or un seul parle de la visite de Louis IX à Cadouin. Et celui-ci n'est pas de la main du chanoine. D'ailleurs Tardé, en honnête scientifique qu'il était par ailleurs, étayait généralement les événements qu'il relatait. Il ne l'a donc pas fait pour celui qui nous occupe.

Jean de Lingendes s'est bien fait montrer les parchemins anciens de Cadouin. Le malheur est qu'il mentionne dans son énumération des bulles de deux pontifes suprêmes qui auraient siégé à des dates différentes de celles indiquées, ce qui ne plaide pas en faveur de l'authenticité de toutes les autres. Nous n'irons pas jusqu'à taxer le prélat de légèreté. Disons que tout le monde n'était pas feudiste, que la lecture des chartes anciennes et leur utilisation n'est pas facile et qu'il était fort aisé d'entrer sans contrôle suffisant dans une croyance générale qui durait depuis des siècles.

4. L. Frizon, *Lyricon*, liber VI, ode V. Sancta Syndon. D. Ludovici sacram expeditionem adomantis regia peregrinatione pie religioseque culta. 5. Malte-Brun, *La France illustrée*.

Nous n'irons pas non plus jusqu'à accuser les moines de faux et usage de faux. Mais il faut reconnaître qu'en éditant le procès-verbal de la visite de leur évêque et en imprimant un livre sur le suaire, ils furent à l'origine de la propagation de la légende.

Il faut s'en remettre au livre de J. Le Goff qui est une véritable somme sur Louis IX. Nulle part Cadouin n'y est cité ; l'index ne comporte pas non plus ce nom. La chancellerie notait pourtant jour après jour la date et le lieu de la signature des documents, jalonnant ainsi les déplacements royaux. D'ailleurs Louis IX descendit vers Aigues-Mortes par le Rhône et n'avait point le temps d'interrompre son trajet pour venir siéger à l'ombre des ormes de Pelvezy même avec une suite réduite.

C'est d'ailleurs autour de ces deux ormes qu'il faut chercher un point de départ de la légende. A la fin du XIX^e siècle, ils étaient devenus énormes puisque l'un d'eux mesurait quinze mètres de circonférence, l'autre treize. Il est possible qu'au XIII^e siècle, ils aient été déjà remarquables. Ils auraient profité de la légende de Cadouin pour créer la leur propre. Quoi qu'il en soit, l'image de saint Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes ne pouvait qu'inspirer leur propriétaire.

Relisons notre cher Joinville à ce sujet : « Il arriva maintes fois, en été, qu'il allât s'asseoir dans le bois de Vincennes après avoir oui sa messe et qu'il s'appuyât contre un chêne et nous fit asseoir auprès de lui. Et tous ceux qui avaient une affaire venaient lui parler sans être empêché par un huissier ni par quiconque. Alors il leur demandait lui-même : Y a-t'il quelqu'un qui ait une affaire ? Et se levaient ceux qui en avaient une. Alors il disait : Silence à tous ; vous passerez l'un après l'autre. Il appelait alors messire Perron de Fontaines et messire Geoffroi de Villette et disait à l'un et à l'autre : Occupez-vous de telle affaire ».

De Pelvezy, la légende aurait fait tache d'huile de proche en proche : pourquoi pas Limeuil, Coly, Saint-Avit-Sénieur ? D'autres lieux ont pu prétendre avoir vu passer le saint comme son descendant, le Béarnais, sera dit avoir rencontré tant de bergères dans les prés ou de filles dans les moulins.

En ce qui concerne le plus gros des ormes, on sait qu'un orage le déracina en 1885 ; j'ignore ce qu'est devenu l'autre.

*
**

Quant à la tradition qu'il aurait refusé de se rendre à Sarlat et que les habitants lui en auraient gardé rancune en n'admettant pas qu'il fût saint, il faut donner à leur amertume une autre explication. Je me souviens qu'enfant, j'avais déjà une grande admiration pour mon saint patron qui conjugait à la fois la royauté et la sainteté. Je fus toutefois rebuté en apprenant que Louis IX avait rendu ma province aux Anglais, puis, de suite, je fus quelque peu vengé quand je sus que les Périgourdiens avaient longtemps refusé de célébrer sa fête après sa canonisation.

Qu'en était-il exactement ? On sait qu'un conflit séculaire existait entre les deux pays. A la Noël 1254, Henri III rencontra Louis IX ; ils sympathisèrent. Henri renonça à certaines provinces dont il réclamait la possession. Louis lui céda ses propres domaines dans les diocèses de Limoges, Cahors et Périgueux, sauf les terres tenues de lui par les évêques de ces diocèses et les fiefs tenus par ses deux frères Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou. Ses enfants ratifièrent, le 10 février 1259, le traité de Paris passé le 28 mai 1258⁶. Cet accord avait été très controversé par les conseillers royaux. Le cher Joinville écrivit que le roi avait agi ainsi « pour mettre amour », disait-il, « entre mes

6. Op. cit., p. 257-260.

enfants et les siens qui sont cousins germains». Il m'a fallu approfondir l'histoire pour comprendre qu'à cette époque, les qualificatifs anglais et français ne voulaient au fond rien dire et que Louis IX avait des raisons à la fois politiques et sentimentales dans ses démarches. Ne prêtait-il pas à Saladin les qualités d'un chevalier occidental ?

En revanche, je n'ai point rencontré de preuve archivistique du refus des Périgourdiens de fêter le saint Louis. C'est Louis XIII qui, en 1618, déclara le 25 août comme fête patronale de la nation. Nous avons des preuves que Périgueux se plia volontiers à cette coutume. J'en ai relevé moi-même quelques-unes dans mon essai sur l'Hôpital Général de Manufacture de Périgueux. Vous m'excuserez d'y joindre en hors d'œuvre un autre exemple pris hors de nos frontières départementales et découvert dans la vie de l'un de nos chanceladais sur lequel je viens d'écrire un essai. Le Père Nicolas Baudeau, reçu à l'Académie de Bordeaux, brigua pour être choisi comme prédicateur du 25 août suivant, jour de la fête solennelle des académiciens bordelais. Choisi, il ne put s'exécuter, s'étant déjà envolé vers Paris dont il fit son port d'attache pour presque tout le reste de sa vie.

*
**

Pour conclure ma promenade historique, je dirai que nous y trouvons un bel exemple de sentiment religieux persistant jusqu'à l'époque contemporaine autour du suaire et de ses visiteurs éventuels. J'y vois surtout un exemple de la naissance et de l'extension en cercles concentriques d'une légende. De Cadouin, nous avons vu comment elle a gagné Pelvezy où l'attendait un terreau favorable. De là elle a étendu ses rameaux au moins vers Coly, Limeuil et Sarlat.

Le titre de ma causerie de ce jour au lieu d'être une question aurait pu et même dû être une affirmation : saint Louis n'est jamais venu à Cadouin.

Louis GRILLON